

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 / 0277

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service des Piscines

Tel : 04.66.91.20.70

Réf. : AL/MA 26/011

Objet : Convention de mise à disposition à titre gracieux de la piscine de La Grand'Combe à l'association sportive des sapeurs-pompiers de La Grand'Combe du 7 juillet au 26 août 2026

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération C2026_01_06 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération C2025_03_02 du conseil de communauté du 26 juin 2025 portant tarifs et redevances de la Communauté Alès Agglomération,

Considérant la demande faite par l'association sportive des sapeurs-pompiers de La Grand'Combe de bénéficier de la mise à disposition de la piscine située sur la commune de La Grand'Combe pour permettre à ses adhérents de profiter d'activités aquatiques,

Considérant que l'intérêt que représentent les activités de l'association sportive des sapeurs-pompiers pour le territoire, il est opportun, dans ce contexte, de lui mettre à disposition, à titre gracieux, des lignes d'eau,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de mise à disposition de la piscine de La Grand'Combe sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association sportive des sapeurs-pompiers de La Grand'Combe, représentée par son responsable, l'adjudant/chef, M. Fabrice ROUX et dont le siège social se situe au 8 rue des Poilus - 30110 La Grand'Combe.

ARTICLE 2 :

La mise à disposition sera consentie à titre gracieux, du mardi 7 juillet au mercredi 26 août 2026.

ARTICLE 3 :

Les modalités, les conditions et les horaires de la mise à disposition seront précisées dans la convention.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 18 JUIN 2026

Le président
Christophe RIVENQ

